

Extrait du registre
des délibérations du conseil
communautaire de la
communauté de communes
Sauer Pechelbronn

séance du 18/03/2019

Date de la convocation:
07/03/2019
Date d'affichage:
08/03/2019

L' an 2019 et le 18 Mars à 19 heures, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, maison des services et des associations à Durrenbach sous la présidence de HAAS Jean-Marie, délégué(e) titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 35
En exercice : 35
Votants : 25

Présents : Tous les délégués (ou suppléants) sauf :
Absent(s) : Mme HASENFRATZ Rachel, MM : ATZENHOFFER Alphonse, SCHERTZ
Christophe, SCHNEIDER Francis, SUSS Charles
Excusé(s) ayant donné procuration : M. SIGRIST Benoît à M. FUCHS Alain
Excusé(s) : MM : NICASTRO Gérard, SCHNEIDER Dominique, SITTER Pierrot,
WEISBECKER Jean

Secrétaire de séance :
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES Mireille.

Réf : 001.2019
Vote : A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

001.2019 : Approbation du débat d'orientation budgétaire.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24 décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2017 portant extension et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 délibérant sur l'intérêt communautaire,

Envoyé en préfecture le 01/04/2019
Reçu en préfecture le 01/04/2019
Affiché le 
ID : 067-200013050-20190318-001_2019-DE

Considérant l'exécution des budgets 2018 (réalisations), ainsi que les décisions budgétaires modificatives et les virements de crédits,

Considérant le projet de compte de gestion de l'exercice 2018,

Considérant le projet de compte administratif de l'exercice 2018,

Considérant les propositions d'affectations de résultat, de reprise des résultats,

Considérant les propositions de budget de l'établissement, composé d'un budget principal et de plusieurs budgets annexes,

Considérant les propositions de tableaux annexes n° 1 (tableau des contributions) et 2 (tableau des écritures internes) au budget principal,

Considérant les propositions d'évolution des taux et coefficients des impôts directs locaux,

Considérant les prévisions budgétaires pour l'exercice 2019,

Vu le rapport budgétaire mis à disposition des élus communautaires préalablement à la réunion,

Considérant la présentation faite en séance (présentés en annexe du compte rendu dans le registre des délibérations) et les débats qui en ont suivi,

Vu l'avis du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du président Jean-Marie HAAS,

Entendu l'exposé du vice-président M. Roger ISEL,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De prendre acte de la présentation des comptes de l'exercice 2018 et du projet de budget de l'exercice 2019, ainsi que des perspectives financières des années suivantes, issue du rapport relatif au débat d'orientation budgétaire, présenté comme suit :**
 - 1. **Les prévisions budgétaires et réalisations.**
 - 2. **L'approche financière sous l'angle administratif.**
 - 3. **L'approche financière sous l'angle « projets ».**
 - 4. **L'équilibre budgétaire : les volets d'action et choix.**
 - 5. **Les délibérations.**
 - 6. **Annexes.**
- **De demander au président de proposer à l'occasion du prochain conseil communautaire un budget tenant compte du débat d'orientation budgétaire,**
- **De prendre acte des demandes suivantes exprimées lors du débat d'orientation budgétaire :**
 - **Poursuite des politiques publiques engagées,**

- o **Financement faisant un appel limité aux emplois, hausse différenciée des taux des impôts directs, prévisions prospectives,**
- o **Engagement de stabilité des taux sans projet supplémentaire et toutes choses restant égales par ailleurs, et tenant compte de la suppression de la recette de FPIC à compter de l'année prochaine, pour l'exercice 2020,**
- o **Etude des transferts de charges suite à la prise de la compétence GEMAPI, et réflexions sur des scénarios de révision libre des attributions de compensation, identifiés comme étant potentiellement une source de développement des marges de manœuvres financières intercommunales.**

Envoyé en préfecture le 01/04/2019
 Reçu en préfecture le 01/04/2019
 Affiché le 
 ID : 067-200013050-20190318-001_2019-DE

*Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.
 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.*

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 26/03/2019

*Délibération exécutoire de plein droit
 conformément aux dispositions
 de la Loi n° 82-623 du 22 juillet
 1982*

Le président,
 Jean-Marie HAAS

Publication ou notification du : 30/03/2019